

# LE SAMEDI 30 MAI 2026 DE 6H À 14H30

DIRECTION DES DEPLACEMENTS  
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS  
Date d'effet : 30/05/2026  
CD / CLB

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2026/507

Mégothon - Interdiction temporaire de stationnement  
Parking de l'avenue de l'Europe

### LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

Vu le code de la route,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° D 2026.03.4 du 20 mars 2026 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L 2122-22 du code susvisé,  
Vu l'arrêté n° A 2026/458 du 20 mars 2026 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – Mandature 2026 »,  
Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par **le Service Propreté Urbaine de la ville de Versailles** afin de mettre en place un espace dédié, en vue d'effectuer une collecte des mégots sur l'espace public dans le cadre nationale « Mégothon »,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de stationnement à cette occasion,

### ARRÊTE

Article 1 : **Le stationnement** des véhicules de toute nature **est interdit de 6h à 14h30 le vendredi 30 mai 2025 :**

**Parking de l'avenue de l'Europe**, sur la deuxième rangée de places longeant l'avenue de l'Europe au droit du candélabre et dans l'alignement des arbres pour un total de 4 places de stationnement en bataille depuis le skatepark.

Article 2 : Seront considérés comme gênant la circulation, au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les dispositions de l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 25 mars 2026